

## Création d'un forfait parents d'élèves au Parking Mairie

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Suite à une demande réitérée des parents d'élèves du secteur sauvegardé du centre-ville, il est proposé la création d'un forfait parents d'élèves sur le parking Mairie. Cette mesure permettrait, d'une part d'inciter les parents d'élèves amenant leurs enfants en voiture à utiliser ce parking, et d'autre part d'utiliser un cheminement piétonnier sécurisé plutôt que de stationner de manière illicite devant les écoles. En effet, souvent les parents d'élèves ont besoin pour déposer leurs enfants, d'une plage horaire supérieure aux 20 minutes gratuites du parking Mairie.

Ce forfait serait délivré par Via-Stationnement, sur présentation d'un justificatif de scolarité.

Ce forfait parents d'élèves donnerait droit à un crédit équivalant à une heure de stationnement les jours scolaires (utilisable du lundi au vendredi uniquement) au tarif préférentiel de 0,5 € l'heure (3,28 F).

Cette mesure entrerait en vigueur à compter du lundi 25 février 2002 et serait mise en place à **titre expérimental**, ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2002.

Ainsi, pour la fin de cette année scolaire, un forfait parents d'élèves équivalant à 76 heures de stationnement serait disponible pour un montant de 38 € (249,26 F).

À l'issue de cette période de quelques mois, un bilan sera effectué sur la pertinence de ce dispositif.

Dans le cas où ce bilan se révélerait positif, le dispositif serait poursuivi. Ainsi, pour les années scolaires suivantes, un forfait parents d'élèves équivalant à 170 heures de stationnement serait disponible pour un montant de 85 € (557,56 F), modulable au prorata, selon la date d'inscription.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider la création d'un forfait parents d'élèves au parking Mairie dans les conditions sus-définies.

**«M. Marcel POCHARD :** Cela sera applicable à des tranches horaires ciblées, parce que ça n'apparaît pas dans le rapport ?

**M. Jean-Claude ROY :** Je peux répondre très facilement. Ce sera bien ciblé sur les plages de rentrée et de sortie scolaires uniquement.

**M. LE MAIRE :** Cette disposition va dans le sens du PDU qui est de mettre en place des dispositifs incitateurs pour faire en sorte que l'on ne se gare pas n'importe où.

**M. Eric ALAUZET :** Cette proposition soulève un débat. Ce n'est pas aussi simple, de mon point de vue, puisqu'il semble qu'il s'agit de s'adresser à des enfants en âge scolaire primaire. Or, de manière habituelle, je crois que les enfants de cet âge-là, avec ou sans leurs parents, vont à l'école à pied, vers l'école de leur quartier. Or, il se trouve que dans ce cas précis, ce sont souvent, pour une partie d'entre eux en tout cas, des enfants qui viennent d'autres quartiers que la Boucle, que les parents sont obligés d'amener en voiture. Donc ça remet quand même en cause une orientation fondamentale que l'on a, autour de l'idée de la carte scolaire, celle que l'on va plutôt à l'école dans son quartier et qu'on y va à pied. Donc évidemment il faut pouvoir répondre à la difficulté rencontrée par ces familles, et de ce point de vue-là un certain nombre d'entre nous étions favorables pour proposer une formule de dépannage à ces familles puisqu'on est en milieu d'année. Mais c'est la formule «à titre expérimental» qui me gêne un petit peu, je crois qu'on ne peut pas aller vers l'idée de pérenniser ce type de système. Bien sûr on l'évaluera, mais j'ai a priori beaucoup de réserves sur la pérennisation d'un tel système car il me semble que l'on va à pied plutôt vers l'école de son quartier. C'est une réflexion que je soumetts à l'assemblée.

**M. LE MAIRE** : Quand on dit à titre expérimental, effectivement ce n'est pas définitif, c'est évident. Il y aura une expérience sur une année, ensuite nous en reparlerons tous ensemble pour prendre une décision finale».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme-Voirie et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.*